DOUBS

PREMIER TOUR. — Ont obtenu : MM. Ordinaire, s. s., R., 478, ELU. — De Moustier, d., P., 471, ELU; Japy, industriel, P., 462, ELU; Girod, d., R. R., 430; Bouceaut, c. g., R. R., 430; Grosjean, s. s., R. R., 318; Léon Jouffroy, publiciste, R. R., 92.

DROME

PREMIER TOUR. — Inscrits, 727; votants, 723; bulletins blancs ou nuls, 4.

Ont obtenu : MM. Charles Chabert, s. s., R. R., 413, ELU; Perdrix, s. s., R. R., 411, ELU; Reynaud, s. s., R. R., 288; Roux Ulysse, c. g., R., 196; Lisbonne, S. I., 163; Nady Jules, S., 132; François Reynaud, avocat, R., 81; Chagnard, S., 88; Gély, S., 69; colonel Roux, R. 60; Boisse, R., 56; Magnan, c. g., R. R., 43.

BALLOTTAGE pour un siège.

DEUXIEME TOUR. — Votants : 723 ; suffrages exprimés : 713.

Ont obtenu : MM. Joseph Reynaud, s. s., r. r., 438 voix, ELU. — Lisbonne, 243. — Roux Ulysse c. g., r., 26.

EURE-ET-LOIR

PREMIER TOUR. — Inscrits : 719 ; votants : 716 ; suffrages exprimés : 716 bulletins blancs ou nuls : 1 ; majorité absolue : 358.

MM. Royneau s. s. R., 455 voix ELU. — Paul Deschanel, ancien Président de la République R. 360 voix, ELU. — Lhopiteau, garde des sceaux, s. s. R., 347 voix. — Loison, c.g., RR., 256 voix. — Peuret, c. g., RR., 242 voix. — Villette Gaté, maire de Nogent-le-Rotrou, c.g., RR., 207 voix. — Verrier-Dufour, industriel, 121 voix. — Baillard, 14 voix. — D. Devillain, c. arr., R., 14 voix. — Divers, 24.

BALLOTTAGE pour 1 siège.

DEUXIEME TOUR. — Votants, 716 ; majorité absolue, 359.

Ont obtenu : MM. Lhopiteau, garde des Sceaux, s. s., RR., 380, ELU ; Loison, c. g., RR., 329 ; Villette-Gaté, maire de Nogent-le-Rotrou, c. g., RR., 72 ; Verdier-Dufour, industriel, R., 34.

EURE

PREMIER TOUR. — Inscrits : 1014 ; votants : 1010.

MM. Milliard, s. s., P. 611 voix ELU. — Hervey s. s. P., 629 voix ELU. — Monnier, s. s. P. 516 voix ELU. — Abel Lefebvre, a. d. R., 504 voix.

FINISTERE

DEUXIEME TOUR. — Ont obtenu : MM. Loupe, a. d., RR., 730 voix, ELU ; Lancien, a. d., SI., 653, ELU ; Le Louédec, a. d. RR., 635 ; Le Hars, s. s., R., 645 ; Villier, s. s., L., 629 ; Fortin, s. s., R., 628 ; Ricard, ministre de l'Agriculture, R., 603 ; De Kersauzan, a. d., P., 627 ; De Penanros, s. s., 28.

Il y a BALLOTTAGE pour deux sièges.

Les socialistes unifiés et les communistes s'étaient désistés en faveur de la liste désignée par le Congrès républicain de Chateaulin.

GARD

PREMIER TOUR. — Inscrits : 816 ; votants : 812.

MM. G. Doumergue, s. s. RR., 517 voix ELU. — Cremieux, s. s. RR., 536 voix ELU. — Cazelles, s. s. RR., 481 voix ELU.

HAUTES-ALPES

PREMIER TOUR. — Inscrits: 334 ; votants : 334; majorité absolue : 167.

MM. V. Peytral, s. s. RR., 244 voix ELU. — Bonnard, député R., 244 voix ELU.

HAUTE-VIENNE

PREMIER TOUR.— Inscrits : 653 ; votants : 610.

Ont obtenu :

MM. Betoulle, député S., 284 voix. — Pierre Codet, c. g. RR., 311 voix. — Gabial, c. g. D. R., 87 voix. — Fargeaud c. g. RR., 22 voix. — Henry, 43 voix. — Divers, 5.

BALLOTTAGE pour le siège à pourvoir.

DEUXIEME TOUR. — Est élu M. Pierre Codet, a. c. g., RR., par 351 voix, contre 295 à Betoulle, socialiste.

NIEVRE

PREMIER TOUR. — Election complémentaire pour un siège. — Inscrits : 675 ; votants : 673.

Ont obtenu :

MM. Prevost-Dumarchais, R., 272 voix. — Moine, c. g. S., 154 voix. — Magnien, c. g. RR., 109 voix. — Gay, c. g. S. I., 100 voix. — Goujat, maire de Cosne, a. d. S. I., 34 voix.

BALLOTTAGE.

DEUXIEME TOUR. — Votants, 674 ; majorité absolue, 337.

Ont obtenu : MM. Provost-Dumarchais, maire d'Alligny, R., 301 ; Moine, c. g., S., 213 ; Magien, c. g., RR., 154.

(BALLOTTAGE).

Les résultats du premier tour de scrutin

Le Ministère de l'Intérieur communique la statistique suivante pour les résultats du premier Tour de Scrutin :

Sièges à pourvoir	98
Résultats acquis	71
Ballottages	25
Résultats non parvenus (colonies)	2

Sont élus :

Républicains	45
Républicains de gauche	16
Radical et Radical-Socialistes	33
Républicains Socialistes	7

Les gains et les pertes

Au Premier Tour de Scrutin les gains et les pertes s'établissent comme suit :

Conservateurs : Gains, 0 ; pertes, 4.

Libéraux : gains, 2 ; pertes, 0.

Républicains de Gauche : gains 6 ; pertes, 1.

Républicains Progressistes : gains, 2 ; pertes, 1.

Radicaux et Radicaux Socialistes : gains, 2 ; pertes, 9.

Républicains Socialistes : gains, 3 pertes, 0.

Les Elus

Voici classés par opinions les noms des Sénateurs ELUS au 1er Tour de Scrutin :

LIBERAUX

Sénateurs nouveaux : MM. Massabuau, A. D. Vidal.

REPUBLICAINS PROGRESSISTES

Sénateurs sortants réélus : Boivin-Champeau, de Saint-Quentin, Renaudat, Monsservin, Milliard, Monnier, Herbey, Touron, Ermant, De Lubersac, Chenebenoit.

Sénateurs nouveaux : Japy, De Moustier, député.

REPUBLICAINS DE GAUCHE

Sénateurs sortants réélus : MM. Chauveaux, Reynald, Pérès, Sauvan, H. Chéron, Claveille, Guillier, Mauricle Ordinaire, Reyneau, Penoux, Le Troadec.

Sénateurs nouveaux : MM. Paul Deschanel, Fr. Marsal, Bonniard, Montenot, Mano, Servain, député, Henry de Jouvenel, Duroux.

RADICAUX ET RADICAUX-SOCIALISTES

Sénateurs sortants réélus : Peyronnet, Régnier, Beaumont, Chabert, Perdrix, A. Bérard, Bolet, Chanal, Amic, V. Peytral, Maurice Sarraut, Gauthier, Pasquet, Schrameck, Landrodie, Perreau, E. Combes, Jossot, Simonet, Gaston Doumergue, Crémieux, Cazelles, Mony, Castillard, Perchot, Lucien Hubert, Charpentier A., Gérard.

Sénateurs nouveaux : Durand, Baudet, députés Leyraud, Duroux.

REPUBLICAINS SOCIALISTES

Sénateurs sortants réélus : Flaissières, E. Maurer.

Sénateurs nouveaux : De Erguezec, député, Bergeon A. D., Sari.

Les Ballottages

Il y a 25 Ballottages se répartissant entre 14 départements, savoir : Basses-Alpes, 1. — Ardèche, 3. — Cantal, 1. — Charente, 3. — Cher, 2. — Corrèze, 2. — Corse, 2. — Creuse, 1. — Dordogne, 3. — Drome, 1. — Eure-et-Loir, 1. — Finistère, 4. — Nièvre, 1. — Haute-Vienne, 1.

Voici la liste des Sénateurs sortants en Ballottage :

Libéraux : MM. Villiers et De Penanros.

Républicains de gauche : MM. Chalamet, Peschaud, Mulac, Doumer, De La Batut, Fortin, Le Hars.

Radicaux et Radicaux-Socialistes : H. Michel, Cuminal, Roche, Limouzin, Laplagne, Bonnelat, Martinet, Bussière, M. Mazière, Eymery, Reynaud, Lhopiteau.

Républicain Socialiste : M. Gallini.

Les Battus

Sortants non réélus : MM. De Trévenenc, De Kerguézec, De Kerouartz, Larère.

Conservateurs : MM. — Républicain de gauche : MM. Grosjean, Artaud et Cannac, radicaux Socialistes.

Les Députés candidats

24 Députés avaient posé leur candidature.

Ont été élus :

MM. De Moustier, P. ; Bonniard, R. ; Montenot R. ; Mando, R. ; Servan, R. ; Durand, RR. ; Baudet, RR. ; De Kerguezec, S. I.

Ont été battus : MM. Laniel, P. ; Berner, R. ; Lauraine, RR. ; Girod, RR. ; Accambray, RR. ; Bouisson, S. ; Ringuier, S. ; Philbois, Com.

Ont été mis en ballottage : MM. James Hennessy (Charente) ; Gavini (Corse) ; Nadi (Drôme) ; Corentin-Guyho Goude, Masson (Finistère) ; Betoulle (Haute-Vienne).

MM. Fr. Marsal a été élu au 1er Tour du Scrutin dans le Cantal.

MM. Lhopiteau, Ricard, Honnorat, J. Lebreton sont en ballottage au 1er Tour de Scrutin.

Après le deuxième tour
Il reste 11 ballottages

Voici les résultats des élections pour les 25 sièges soumis à un second tour de scrutin :

Sont élus (sortants-nouveaux) : Républicains de gauche, 2-1; Radicaux et radicaux-socialistes, 5-3; Républicains-socialistes, 1-2.

Après le second tour de scrutin, il reste encore 11 ballottages, ainsi répartis : Cantal, 1; Charente, 2; Cher, 1; Corrèze, 2; Creuse, 1; Dordogne, 1; Finistère, 2; Nièvre, 1.

Les Elus

Sont élus au second tour de scrutin :

Républicains de gauche : Sénateurs sortants : MM. Doumer et Chalamet; sénateur nouveau : M. J. Hennessy, député.

Radicaux et radicaux-socialistes : sénateurs sortants : MM. Lhopiteau, garde des sceaux; Cuminal, docteur Roche, Reynaud, Eymery; sénateurs nouveaux : MM. Honnorat, Loupe, ancien député; Codet (Pierre).

Républicains socialistes : sénateur sortant : M. Gallini; sénateurs nouveaux : MM. J.-L. Breton, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale, et Lancien, ancien député.

Les Sénateurs battus et en ballottage

M. H. Michel, R. R., n'a pas été réélu au second tour de scrutin.

MM. G.-M. Villiers et de Pénanros, L.; Mulac, R.; Peschaud, R.; De La Batut, R.; Fortin, R.; Le Hars, R.; Limouzin-Laplanche, Bonnelat, Martinet et Mazière, R. R., sont en ballotage.

Bussière s'est désisté au deuxième tour.

Les Députés candidats

Ont été élus au deuxième tour :

MM. Honnorat, dans les Basses-Alpes; J.-L. Breton, S. I., dans le Cher; James Hennessy, R., dans la Charente.

Ont été battus :

MM. Gavini, R.. (Corse); Nady, S., (Drôme) et Betoulle, S., (Haute-Vienne).

Ont été mis en ballottage : MM. Corentin-Guyho, R.; Goude, S., et Masson, S. (Finistère).

Un jeune homme a voulu tuer son père

PENDANT SON SOMMEIL IL L'A FRAPPE DE DEUX COUPS DE COUTEAU

Lorient, 9 janvier. — M. Lecorre, au cours de son sommeil, a été frappé de deux coups de couteau par son fils Jean, âgé de 17 ans. M. Lecorre atteint au poumon droit et à l'épaule a été transporté à l'hôpital. Le meurtrier a été arrêté.

Une femme a été assassinée

SON AMI EST SUSPECTE

Paris, 9 janvier. — M. Charles Cayrol, 59 ans qui vient de sortir de la prison où il achevait de purger une condamnation à 5 ans de réclusion, s'est présenté ce matin au commissariat de Gentilly, pour déclarer qu'il a trouvé ce matin Mme Amélie Delzoine, née Pacla, sa maîtresse, âgée de 41 ans, tuée à coups de revolver dans son domicile, 2, rue du Bel Air, à Gentilly, où elle exerçait la profession de brocanteuse. M. Lancel, commissaire, a ouvert une enquête pour contrôler les déclarations de Cayrol qu'il garde à sa disposition. MM. Philippon substitut au Procureur de la République et le docteur Paul, médecin-légiste, se sont rendus sur les lieux.

LA MORT AU BAL

UN DANSEUR MEURTRIER

Dijon, 9 janvier. — Cette nuit dans un bal une discussion ayant éclaté entre danseurs, Auguste Tournier, 19 ans a tiré un coup de revolver sur ses adversaires, tuant un jeune homme de 17 ans, Marius Binet. Le meurtrier a été arrêté.

Une fille a fait arrêter son père et son frère

TOUS DEUX ONT ABUSÉ D'ELLE

Le juge d'instruction de Montpellier, sur la plainte de la jeune Arpreins, fille d'un cultivateur à Avrègnes (Hérault), vient d'ordonner l'arrestation de ce dernier, un homme de 55 ans, et de son fils aîné, âgé de 28 ans, qui, tous deux s'étaient livrés à des pratiques incestueuses sur la jeune fille et dans des conditions particulièrement ignobles.

La foule a failli lyncher les misérables au moment de leur arrestation.

Chez le Boche

UN OFFICIER FRANÇAIS ASSOMME PAR UN EMPLOYE DE CHEMIN DE FER.

Thionville, 9 janvier. — En gare de Thionville un officier aviateur demanda un renseignement à un employé qui, quoique sachant le français, lui répondit en allemand. Sur ce, l'officier répliqua :

— Je ne comprends pas le boche, parlez-vous en français.

La brute, pour toute réponse, asséna un violent coup de son perforateur à billets sur la nuque de l'officier.

Amis, je viens d'avoir cent ans !

C'EST CE PEUT CHANTER UN ANCIEN GARDE-CHAMPETRE

M. Chassignaul, ancien garde-champêtre de Chomerac (Ardèche), vient d'atteindre sa centième année. Il se porte comme un charme.

Deux mois de prison au « noueur d'aiguillettes »

Tours, 9 janvier. — Pour avoir « noué l'aiguillette » à M. Salleron et pour quelques menus sortilèges du même genre, Edmond Chateau, l'ex « frère quatre bras » s'est entendu condamner hier, par le tribunal correctionnel de Tours, à deux mois de prison.

M. Salleron était venu déclarer :

« Chateau a fait coudre par ma femme du sel, arrosé d'huile de la Sainte-Face, dans la ceinture de mon pantalon. Je me suis senti tout affaibli. »

La peine prononcée égale la durée exacte de la détention préventive.

Décidément, les juges tourangeaux prennent la magie mieux au sérieux que leurs prédécesseurs Jean Bodin et Laubardemont.

Un nouveau-né décapité

En passant le long du cimetière à Bobigny, M. Jean d'Hainot, chaudronnier, route de Saint-Denis, au Drancy, trouva un paquet à demi enveloppé de chiffons. Il lança un coup de pied dedans pour voir le contenu et y vit une tête de nouveau-né, qui avait été sectionnée au ras des épaules. Le commissaire de police de Pantin a ouvert une enquête pour retrouver la mère coupable.

Un premier communiant condamné à mort

Paris, 9 janvier. — M. Guillaume s'est rendu à la prison de la Santé près du condamné à mort Le Cardonnel, assassin de l'inspecteur Gotairy, pour y recueillir les confidences que le prisonnier s'était vanté de vouloir faire. Mais pas plus verbalement que dans les feuillets qu'il a remis, Le Cardonnel ne fait intervenir aucun fait nouveau. Le condamné à mort, qui a 25 ans, va faire prochainement sa première communion ; il s'occupe de son éducation religieuse avec l'abbé Géscilz.

Une importante réunion des Sinistrés du Nord

Au nombre de 2.000, ils réclament en un meeting monstre à la Bourse du Commerce de Lille :

L'application intégrale de la loi sur les Dommages de Guerre

La réparation intégrale des Dommages par l'Allemagne

A l'appel de la Fédération Régionaliste du Nord et du Pas-de-Calais, et de l'Association des Sinistrés, environ 3.000 personnes protestataires s'étaient réunies hier à 3 heures en la grande salle de la Nouvelle Bourse de Lille dans le but de réclamer l'application intégrale de la loi sur les dommages de guerre dans les régions sinistrées et d'affirmer leur volonté de voir l'Allemagne rendue — comme le traité de Versailles le lui impose — entièrement responsable de cette œuvre vis à vis de la France.

M. Vancauwenberghe, président du Conseil Général du Nord, préside cette réunion. Au bureau, nous remarquons les sénateurs Bersez, Plichon et Debierre; les députés Escoffier, Grousseau, Crespel; MM. Langlais, directeur de « La Dépêche » ; E. Ferré, rédacteur en chef de l'« Echo du Nord » ; Martin-Mamy, directeur-rédacteur en chef du « Progrès du Nord » ; Baillet, président de l'Union Départementale des Sinistrés ; Merchier, de l'Association des Agriculteurs du Nord ; A. Descamps, président de la Chambre de Commerce ; Nicolle, président de la Société Industrielle du Nord et d'un grand nombre d'autres personnalités.

M. Vancauwenberghe prend la parole et lit d'abord les lettres d'excuses qui lui furent adressées par MM. Hayez, Trystram, sénateurs ; Goniaux, des Rotours, Loucheur, R. Lefebvre, députés.

M. VANCAUWENBERGHE donne ensuite lecture de la lettre ci-dessous que notre Rédacteur en Chef ALEX WILL, empêché d'assister au meeting a envoyé à ses organisateurs :

Les régions dévastées sont pleinement fondées à réclamer l'exécution totale des engagements acceptés et signés à Versailles par l'Allemagne. Si l'on veut que la notion du droit garde toute sa force, il est urgent que l'on sente enfin dans nos départements sinistrés les effets de la réparation allemande.

Au moment où la concurrence industrielle et commerciale réapparaît sur les marchés du monde, il n'est pas possible que nous soyons infériorisés vis-à-vis des producteurs d'outre-Rhin, parce que ceux-ci n'ont pas payé ce qu'ils nous devaient.

Le traité de paix prévoit que la commission des réparations a le droit de faire effectuer des paiements sous forme de biens mobiliers et immobiliers, de marchandises etc. L'Allemagne peut donc être tenue de nous livrer des matières premières, des matériaux, qui seraient éminemment utiles pour la reconstitution de nos régions, à l'exclusion de produits fabriqués dont la fourniture doit, à mon avis, être réservée à notre main-d'œuvre nationale.

Si l'on peut obtenir de cette manière des paiements réels et immédiats, qu'on le fasse, sans renoncer pour cela aux versements en espèces. Mais un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, et rien n'est si dangereux que la prolongation de pourparlers où l'on cherche à épuiser notre patience.

L'Allemagne doit payer tout ce qu'elle doit à la France pillée et pressurée par elle. Montrons-lui que notre modération n'est que la preuve de notre inébranlable fermeté.

Pas de sentiment !... des actes !...

Après lecture de cette lettre M. Vancauwenberghe, définit le but de la réunion : Protester contre le principe du « forfait » que certains voudraient voir appliquer à l'Allemagne et réclamer le paiement intégral des dommages de guerre.

A la veille des délibérations qui doivent avoir lieu à Bruxelles, les Sinistrés des régions envahies ont tenu à affirmer leurs droits qui sont avant ceux du pays. Ils veulent protester contre le régime qu'on veut leur imposer et entendent obtenir de l'Allemagne la réparation intégrale. La France qui s'est engagée à payer tous leurs dommages aux sinistrés, doit pouvoir se récupérer sur l'ennemi.

A l'heure où certaines transactions sont envisagées par des nations alliées une manifestation était nécessaire. Les sinistrés ne veulent pas que l'Allemagne obtienne des avantages qu'elle ne mérite pas. Ils ont été ruinés par l'Allemagne et réclament de cette nation de proie la réparation de leurs dommages certains, c'est-à-dire matériels.

En la circonstance, il ne faut pas s'enliser dans des sentiments faussement humanitaires qui n'ont pas ici leur raison d'être. Les sinistrés veulent que l'Allemagne accomplisse l'acte de réparation légitime, elle le peut, elle le doit.

La signature de la France ne peut être protestée, dit M. Baillet

Après avoir constaté l'effort fait par les sinistrés pour relever les ruines, M. Baillet, président de l'Association Départementale des Sinistrés dit à son tour la nécessité de la réparation intégrale. « La loi du 17 avril 1919 qui nous la promet, cette réparation doit être respectée. Qui oserait y porter la main ?... Cette loi est un pacte scellé, garantissant l'intégralité de la réparation, elle est intangible. Les sinistrés ont confiance, car la signature de la France ne peut être protestée. Si le contraire devait se passer, il y aurait parmi nous un sentiment de révolte »

Cette loi n'a aucun point de contact avec le Traité de Versailles. Si celui-ci ne devait pas être appliqué par impossible, cette loi n'en existe pas moins.

Notre débiteur, c'est l'Etat Français, mais ce débiteur a droit à remboursement de la part de l'Etat Allemand vaincu. Nous voulons donc l'application du Traité de Versailles.

S'il doit sortir des négociations de Bruxelles, une décision par rapport à la dette de l'Allemagne, il faut que cette décision donne satisfaction aux sinistrés de France.

L'Allemagne peut et doit payer toute sa dette. Elle a droit au travail, mais ce travail doit lui servir avant toute chose à se libérer.

L'opinion de la Chambre de Commerce

M. A. Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille, parle au nom de cet organisme important. Il affirme lui aussi, le droit à la réparation intégrale et le droit de recours à l'Allemagne. La Chambre de Commerce ne veut pas faire de politique, mais elle a tenu à indiquer au gouvernement la voie à suivre en ces sortes de chose. Le manifeste qu'elle vient d'adresser par la voie de la presse, est là d'ailleurs pour affirmer ses désirs.

« Nous vaincus, ... vous ruinés ? »

Et puis, M. Merchier, au nom des Agriculteurs du Nord, rappel l'égalité promise à tous les français par le 1er article de la loi de réparation. C'est la France entière qui nous a garanti cela.

Cette loi de réparation, n'est d'ailleurs pour nous, qu'un minimum, au moins que ce minimum soit appliqué intégralement.

« Il ne faut pas que les paroles que nous avons entendu si souvent de bouches allemandes pendant la guerre, se réalisent. Vous les rappelez-vous, ces paroles : « Nous vaincus..., vous ruinés. »

Eh bien !... nous avons été vainqueurs et nous n'entendons pas être ruinés.

Les conséquences de cette guerre voulue et déclanchée par l'Allemagne doivent retomber sur elle. Bref, nous voulons l'application complète de la loi des Dommages de guerre d'une part, et l'application du Traité de Versailles de l'autre. »

Souvenez-vous !

« La presse de Lille, dit M. Langlais, directeur de la « Dépêche », a tenu à apporter son affirmation à côté de celle des assemblées protestataires. Le droit de prescription est imprescriptible et inaliénable.

La guerre a été poursuivie dans l'intérêt de tous les peuples qui y ont pris part. Aujourd'hui, il serait souhaitable qu'on se souvienne de cela à Londres et à New-York. La promesse de réparation nous a été garantie par le Traité de Versailles. Il est inadmissible que des voix alliées s'élèvent maintenant en faveur de l'Allemagne, demandant un « forfait ». Ce qu'on entend par « forfait » c'est une sorte de pis-aller, de concordat avec diminution d'une partie de nos droits.

On nous demande par exemple d'accepter un paiement en nature, en produits fabriqués. Cela nous devons le refuser formellement dans l'intérêt des travailleurs français.

L'Allemagne ne peut payer autrement .... nous disent certains !...., Allons donc !... Ne nous laissons pas prendre à cette fausse faillite.

L'Union sacrée s'affirmera chez nous sur le terrain de la Reconstitution. Restons unis. Le Gouvernement nous aura derrière lui pour le soutenir à condition que lui aussi soit toujours devant nous dans le chemin du droit. »

— Après que M. Ferré, rédacteur en chef de l'« Echo du Nord » eut parlé dans le même sens et donné quelques chiffres à l'appui de sa thèse, M. Martin-Mamy, directeur-rédacteur en chef du « Progrès du Nord », prend à son tour la parole.

Le Nord est résolu à ne pas tolérer certaines injustices

M. Martin-Mamy remercie d'abord les personnalités présentes, les parlementaires, et déclare ensuite :

« Nous n'avons senti battre ici qu'un seul cœur une seule volonté qui exige le droit.

S'il y avait quelque part des gens capables d'attenter au droit des sinistrés, il faut leur rappeler que si pareil forfait se perpétrait ce serait là une lâche qui amoindrirait la victoire de la civilisation.

Le Nord qui a tant souffert est résolu cette fois à ne pas tolérer certaines injustices.

Cette assemblée est surtout une assemblée de français raisonnables, se rendant compte des difficultés financières où se débat le pays. C'est pour cela qu'elle exige que l'Allemagne paye.

A nos Alliés de se rappeler et nos souffrances, et ce que fut le sacrifice des régions dévastées sacrifice dont ils bénéficièrent, pour comprendre combien est juste et équitable pleinement la réparation légitime qui nous est due.

La bonne parole des Parlementaires

Tour à tour, MM. Bersez, Plichon, Escoffier, Debierre et Grousseau prennent la parole.

M. BERSEZ s'élève surtout contre la forfaiture de l'Allemagne et préconise l'occupation de la Ruhr. Il conclut : « Debout le Nord. Vos élus seraient avec vous contre les pouvoirs publics si vos droits étaient méconnus. »

ESCOFFIER, au nom de la section du parti communiste de Douai, affirme lui aussi, le droit des sinistrés. Il voudrait que le Traité de Versailles ne restât pas lettre morte, rappelle le mot de Viviani assurant la réparation intégrale et les divers autres promesses de ce genre.

Il critique ensuite les procédures trop longues de la loi des dommages de guerre qui font que 1/3 des dossiers ne sont pas encore examinés, et s'élève enfin, lui aussi, contre le « forfait » envisagé.

Il ne faut pas que cette diminution de notre créance soit acceptée. La situation des grandes firmes allemandes est florissante. Maintenant, peut-être pourrait-on demander à l'Angleterre et à l'Amérique de se porter caution de l'Allemagne, dans le cas où un certain « forfait » serait admis. Sous certaines réserves, ce serait peut-être acceptable. Il faudrait voir !

DEBIERRE affirme enfin le droit des sinistrés à ne pas être des sacrifiés. De nos droits, il faut d'abord convaincre l'Angleterre et l'Amérique. Nous les aurons alors à nos côtés à la conférence de Bruxelles et nous ne serons pas seuls vis à vis de l'Allemagne pour défendre nos intérêts.

M. GROUSSEAU résume tout le débat et pose en lumière les deux grandes idées de la réunion : « Il faut que ce qui a été accordé ne soit ni diminué ni atteint. Nous voulons que l'Allemagne paie intégralement ».

On adopte ensuite l'ordre du jour.

L'ordre du jour

« Trois mille sinistrés réunis le 9 janvier 1921, à la Nouvelle Bourse de Lille d'accord avec la Fédération de l'Union Départementale, et s'appuyant sur de nombreux avis de conseils municipaux, affirment que la loi des dommages de guerre doit demeurer intangible dans son application et ne sauraient y admettre aucune modification.

» A l'heure où les délibérations de Bruxelles doivent s'ouvrir, ils ne sauraient admettre aucune transaction ni forfaiture, rejetant sur la France des charges inadmissibles.

» Ils demandent la réparation intégrale. Toute autre solution serait considérée par eux comme une violation des droits des sinistrés et de la France par contre coup. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le suicidé vivant

OU : LA NUIT PORTE CONSEIL

Paris, 9 janvier. — M. Lardauchet, commissaire de police du quartier du Père-Lachaise, trouvait, hier matin, en arrivant à son bureau, une lettre dans laquelle un habitant du quartier, M. R. David, 59 ans, demeurant rue des Pyrénées, lui écrivait que, las de la vie, il était décidé à mettre fin à ses jours et que lorsque sa lettre parviendrait au commissariat, il aurait depuis longtemps rendu le dernier soupir.

Réquisitionnant aussitôt un serrurier pour ouvrir la porte du suicidé, M. Lardauchet se rendit en hâte au domicile indiqué, mais il n'eut pas besoin de faire appel au serrurier, car le passe-partout de ce dernier n'était pas dans la serrure, que M. David, tout souriant, ouvrait lui-même sa porte et s'excusait de ne pas s'être tué.

« Hier soir, j'étais décidé, puis j'ai pensé que la nuit portait conseil, mais ce matin je n'ai plus du tout envie de mourir et je m'habillais pour aller vous prévenir... »

Heureux de s'être dérangé pour rien, le commissaire en fut quitte pour féliciter M. David de sa résolution... et pour refuser le verre de liqueur que le mort vivant voulait à toutes forces lui offrir pour le dédommager de sa course inutile...

Un gros lièvre est levé

M. LIEVRE LE CACHAIT BIEN SOUS FORME DE BENEFICES DE GUERRE

Paris, 9 janvier. — M. Hector Lièvre, marchand de bois, domicilié avenue de l'Opéra, avait été dernièrement promu chevalier de la Légion d'honneur sur son assurance formelle qu'il n'avait point réalisé de bénéfices de guerre.

Or, le même Hector Lièvre vient d'être inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre par M. Laugier, juge d'instruction.

On ne parle guère que d'une soixantaine de millions.

Voilà un lièvre que M. Lièvre aurait préféré ne pas voir levé.

Le Dimanche Sportif

FOOTBALL ASSOCIATION

Le 5me tour de la coupe de France

Paris, 9 janvier. — Le cinquième tour de la Coupe de France s'est disputé aujourd'hui, mettant aux prises 16 équipes, dont huit resteront qualifiées par les 1/4 de finale.

Voici les résultats des trois rencontres qui se sont déroulées à Paris :

Olympique bat F. C. D. de Cette, par 2 buts à 0. A la mi-temps, l'Olympique menait par 1 but à 0.

R. C. de Calais bat C. A. S. G. par 3 buts à 2. A la mi-temps, les deux équipes étaient à égalité avec 1 but chacune.

U. S. Suisse bat A. S. Garenne-Colombes par 2 buts à 0. A la mi-temps les suisses avaient l'avantage par 1 but à 0.

Les matchs dans le Nord

O. L. BAT V. G. A. M. par 4 BUTS A 0

Sur le superbe terrain de l'avenue de Dunkerque, près de 4.000 personnes se pressaient hier après-midi pour assister au choc des Bordelais et des Lillois.

Ce match qui revint aux Lillois ne tint pas tout ce qu'il promettait, l'O. L. étant nettement supérieur. Il en fut ainsi qu'il manquait l'international Bruno Pelé chez les Bordelais.

Dès le début l'O. L. fit un coup d'envoi, descend vers les buts de la V. G. A. M., et après trois minutes de jeu, Ryssen marque le premier but, suivi bientôt de deux autres, sur la fin de la première mi-temps, les Bordelais dominant un peu, mais leurs attaques manquent de finish.

A la reprise, les Bordelais semblent découragés et l'O. L. dominera de plus en plus. Ryssen ajoute un quatrième but au cours du second times.

A quatre heures, Renard qui arbitrait cette partie siffle la fin.

A ROUBAIX, Racing-Club Roubaisien bat Union sportive de Renaix (Belgique), par 3 buts à 1.

A FIVES, Sporting-Club de Fives bat Racing-Club de Roubaix (équipe 1 B), par 7 buts à 1.

A DUNKERQUE

Aujourd'hui dimanche, 9 janvier, a eu lieu le match pour le championnat du Nord entre l'Olympique Sporting-Club Boulonnais et l'U. S. D. M. première.

L'Olympique Boulonnais a triomphé par trois buts à deux.

COUPE DE FRANCE

Huitième de finale

A TOURCOING, Union Sportive Tourquennois bat Association Sportive Française par 2 buts à 1 après prolongation.

CHAMPIONNAT DU NORD

Série A

A ROUBAIX, Amical-Club des Arts de Roubaix bat Sporting-Club Tourquennois par 2 buts à 1.

Promotion

A ARRAS, Racing-Club d'Arras bat Union Sportive Roubaisienne par 3 buts à 0.

A CAMBRAI, Athlétique-Club de Cambrai bat Cercle Athlétique Delezenne de Roubaix, par 5 buts à 0.

A DOUAI, Sporting-Club de Douai bat Star-Club de Caudry, par 4 buts à 0.

A ROUBAIX, Football-Club des Sports de Roubaix bat Union Sportive de Ronchin-Thumesnil, par 4 buts à 1.

Dernière Heure

Les Elections Sénatoriales

Les résultats après le deuxième tour de scrutin

STATISTIQUE DU 2e TOUR DE SCRUTIN

Sièges à pourvoir, 98.

Résultats acquis au premier tour : 71; restent à pourvoir, 27.

Résultats acquis au deuxième tour : 14.

Ballottages : 11.

Résultats non porvenus (colonies) : 2.

Sont élus :	1er tour Chif. réct.	2e tour	total
Conservateurs	2	»	2
Républicains	13	»	13
Rép. de gauche	16	5	21
Rad. et Rad. Soc.	33	6	39
Rép. Socialistes	7	3	10
Social. Unifiés	»	»	»
Totaux	74	14	85

Le troisième tour

CANTAL

M. Cazals, a. d. R., est ELU par 310 voix.

CHARENTE

Ont obtenu : MM. Mulac, s. s., R., 485, ELU; Limouzin-Laplanche, s. s., RR. 455, ELU; Laroche-Joubert, R., 281; Condé, c. g., R., 226; Babaud-Lacroze, a. d. RR., 33.

CHER

Inscrits, 691 ; votants, 678.

Ont obtenu : MM. Pajot, a. d., RR., 311, ELU ; Bonnelat, s. s., RR., 250 ; Dumas, a. d., COM., 105.

CREUSE

Inscrits, 635 ; votants, 628 ; suffrages exprimés, 622.

Ont obtenu : MM. Léon Chagnaud, c. g., R., 344, ELU ; Camille Riffaterre, RR., 233.

CORREZE

Sont Elus : MM. Faure, R., 482; Labrousse, c. g., R. R., 470.

M. Faure, indiqué précédemment comme SI, doit être classé R.

FINISTERE

Votants, 1329.

Ont obtenu : MM. Fortin, s. s., R., 656 v., ELU ; Le Hars, s. s., R., 654, ELU ; Villiers, s. s., L., 651 ; Le Louédec, a. d., RR., 656 ; Ricard, ministre de l'Agriculture, R., 11.

DORDOGNE

MM. de la Batut, s. s., R., 594, ELU; de Marcillac, 422; Freyssenge, R., 11; Michel, c. g., S. I., 8.

NIEVRE

Ont obtenu : MM. Provost-Dumarchais, maire d'Aligny, R., 351, ELU; Moine, c. g., 298.

Les résultats du troisième tour

A minuit 15, les dépêches font connaître les résultats suivants :

Sont élus (sortants-nouveaux) : libéraux, 0-2 ; républicains progressistes, 11-2 ; républicains de gauche, 18-9 ; radicaux et radicaux socialistes, 36-7 ; républicains socialistes, 3-5 ; totaux, 68.25. Total général, 93.

Les sièges gagnés

Les sièges gagnés par les divers partis se répartissent ainsi :

Libéraux : Aveyron, 2.

Républicains progressistes : Doubs, 2.

Républicains de gauche : Hautes-Alpes, 1 ; Cantal, 1; Charente, 1; Corrèze, 1; Côtes-du-Nord, 1; Creuse, 1; Eure-et-Loire, 1; Nièvre, 1.

Radicaux et radicaux-socialistes : Aude, 1 ; Côtes-du-Nord, 1; Finistère, 1.

Républicains Socialistes : Bouches-du-Rhône, 1; Cher, 1; Corse, 1; Côtes-du-Nord, 1; Finistère, 1.

La répartition des sièges perdus est la suivante :

Conservateurs : Côtes-du-Nord, 4.

Libéraux : Finistère, 2.

Républicains progressistes : Charente, 1; Aveyron, 1.

Républicains de gauche : Aude, 1.

Radicaux et radicaux socialistes : Aveyron, 1; Hautes-Alpes, 1; Bouches-du-Rhône, 1; Cantal, 1; Cher, 1; Corse, 1; Creuse, 1; Corrèze, 1; Doubs, 2; Eure-et-Loire, 1; Nièvre, 1.

LES ÉLUS

Parmi eux se trouvent M. Deschanel et plusieurs membres du Gouvernement.

M. Deschanel, ancien président de la République, a été élu dans l'Eure-et-Loir. Parmi les membres du Gouvernement, M. Lhopiteau, garde des Sceaux, a été réélu dans l'Eure-et-Loir. Plusieurs autres membres du Gouvernement, qui n'étaient pas sénateurs, avaient posé leur candidature. M. Honnorat se présentait dans les Basses-Alpes ; M. François Marsal se présentait dans le Cantal ; M. J.-L. Breton dans le Cher : tous trois ont été élus. M. Ricard, qui avait posé sa candidature dans le Finistère, n'a pas été élu.

Voici les noms des sénateurs élus :

Libéraux sénateurs nouveaux : MM. Massabuau et Ad. Vidal.

Républicains progressistes : sénateurs sortants réélus. MM. Boivin-Champeaux, de Saint-Quentin, Renaudat, Monsservin, Milliard, Monnier, Hervey, Touron, Ermant, Le Lubersac, Chenebenoit ; sénateurs nouveaux, MM. Japy et De Moustier, députés.

Républicains de gauche : sénateurs sortants réélus, MM. Chauveau, Reynald, Pérès, Sauvan, Henry Chéron, Claveille, Guillier, Maurice Ordinaire, Reyneau, Fénoux, Le Troadec, Doumer, Chalamet, Fortin, Le Hars, Mulac, de La Batut ; sénateurs nouveaux, MM. Paul Deschanel, François Marsal, Bonniard, Montenot, Mando, Servant, députés ; H. de Jouvenel, Duroux, James Hennessy, Député ; Chagnaud, Cazales, Faure, Provost, Dumarchais.

Radicaux et radicaux-socialistes : sénateurs sortants réélus, MM. Lhopiteau, Peyronnet, Régnier, Beaumont, Chabert, Perdrix, A. Bérard, Bollet, Chanal, Amic, V. Peytral, Maurice Sarraut, Gauthier, Pasquet, Schrameck, Landrodie, Perreau, E. Combes, Jossot, Simonet, Gaston Doumergue, Cazelles, Mony, Castillard, Perchon, L. Hubert, Charpentier, A. Gérard, Cuminal, Dr Roche, Reynaud, Eymery, Limouzin, Laplanche, Crémieux.

L'Aventure de Fiume

« Pour prendre Fiume, criait d'Annunzio, il faudra passer sur mon cadavre. Je tiendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang ». Oui, mais... mais les effets du blocus commençant à se faire sentir, le Byrrh vint à manquer. Et voilà pourquoi l'aventure du dernier condottiere finit si piteusement, dès que le Byrrh, cette source incomparable d'énergie morale et physique, fit défaut dans Fiume assiégée. 3115.

LILLE

Pour les Chômeurs

Un important meeting a eu lieu hier matin au Théâtre, en faveur des chômeurs involontaires de Lille.

Cette réunion organisée par la Bourse du Travail de Lille était présidée par Henri Gruddé, secrétaire de la Bourse, qu'assistaient les camarades Alfred Bauche, du Textile et Maurice Porreye, de l'Intersyndicale de l'Habillement.

A la tribune avaient pris place : Saint-Venant député du Nord ; Hentgès et Salengro, conseillers généraux ; Lauridan, secrétaire de l'Union Départementale ; Masson, de la Fédération du Livre ; Dujardin, des Ouvriers Municipaux et Courrouble, du Syndicat des Coupeurs.

Lauridan prit le premier la parole.

Il donna lecture, au cours de sa causerie, très documentée, d'une statistique de la consommation et de la production mondiales.

Cette statistique établit d'une façon péremptoire la mauvaise organisation de la production internationale, qui devrait suffire amplement à la consommation mondiale, si au lieu de laisser libre cours à la spéculation, on usait de méthodes plus rationnelles et plus favorables à l'intérêt général.

Le discours de Lauridan a fait grosse impression.

Salengro a pris la parole après lui. L'orateur préconise la transformation sociale, seule remède à une situation sans issue. On fatigue le peuple, dit-il, par des promesses jamais réalisées, mais qu'on prenne garde, car demain le peuple se réveillera et il ne se payera plus de mots...

Saint-Venant, qui succédait à Salengro, a fait un exposé de la situation générale ; il a souligné la gabegie gouvernementale par des anecdotes qui décident parfois l'assemblée. En terminant, l'orateur rappela cette proclamation des chômeurs de 1912 :

« Vivre en travaillant ou mourir en combattant ».

Saint-Venant a été très applaudi.

Hentgès, en quelques mots, assura les chômeurs de la sympathie agissante de tous les représentants de la classe ouvrière.

Saint-Venant excusa le citoyen Delory, malade.

Gruddé lit, pour terminer, l'ordre du jour suivant, qui est celui que l'U. D. proposera dans les meetings qui vont se succéder dans le département.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR

Les ouvrières et ouvriers de toutes catégories, réunis le 9 janvier, au Grand-Théâtre, à Lille, constatent que le chômage étend une action de plus en plus profonde et de plus en plus terrible de conséquences dans le département ;

Ils protestent contre les allégations de la presse bourgeoise, qui prétend que la crise actuelle est due au cours du change, aux hauts salaires, à la journée de huit heures et aux importations étrangères. Le cours du change est favorable au commerce des pays à devises mauvaises, et nous en sommes, puisque l'Angleterre, dont la livre a monté de 1.000 à 1.200 % en Allemagne, ne peut rien vendre dans ce pays, tandis que son marché est inondé de produits étrangers. Les hauts salaires sont une résultante de la cherté de la vie, due aux intermédiaires qui ne se contentent pas de la commission de 20 % d'avant-guerre, et aux gros bénéfices des fabricants, qui organisent un surplus, par le maintien des stocks et la réduction des heures de travail, la raréfaction des produits sur le marché, afin de pouvoir à leur guise provoquer une nouvelle augmentation des prix de vente. La loi de huit heures ne fut pas une entrave au commerce, puisque nos exportations ont augmenté 270 % sur 1913, tandis que l'importation ne dépassait que 50 0/0 du chiffre de la même année. Les importations étrangères ne mettent pas la production nationale en danger, parce que nous exportons davantage et la politique protectionniste adoptée par le Bloc National ne servira que les intérêts des profiteurs de ce pays et les faiseurs seigneurs et maîtres du marché intérieur ;

Les ouvrières et ouvriers protestataires ne sont pas dupes des arguments patronaux. Le chômage atteint tous les pays du monde. La responsabilité du régime capitaliste est entière devant la misère mondiale. Avant la guerre, le coût de la vie augmentait, le chômage menaçait déjà de devenir permanent. La liberté des marchés avait amené la spéculation. La concurrence déterminait la lutte à l'intérieur et à l'extérieur. Lutte entre les marchands et haut et bas étage. Lutte qui a nécessité la guerre. Celle-ci put un certain temps assurer les intérêts des nations diverses. Mais les appétits finis, ces intérêts devaient reprendre leur course divergente. La guerre, cependant, laissait un lourd tribut. La liquidation des stocks de garantie, la suppression des courants normaux d'échange, l'arrêt dans la récupération et la production des matières premières, la désorganisation des moyens de transports, la disparition de nombreuses victimes du crime capitaliste, la ruine de différents pays, la dévastation de régions importantes, toute cette œuvre de mort devait sonner le glas du régime actuel. Ce régime ne peut subsister. Des améliorations seront sans effet si la base reste entière. La solidarité des Nations se fera dans la Paix du Travail. Cette Paix du Travail doit, avant tout, procéder au désarmement général, supprimer les frontières économiques et enlever des mains de l'oligarchie capitaliste les moyens de production et d'échange. Jusqu'à ce que cette œuvre, dont dépend le salut de l'humanité soit accomplie, les ouvrières et ouvriers protestataires de Lille s'engagent à mener la lutte des classes sans pitié ni quartier.

Dans la Légion d'Honneur

Par promotion exceptionnelle du ministre de l'Intérieur, sont promus dans la Légion d'honneur, au grade de :

Officier : MM. Petit, conseiller général du Nord; Bergand François, ingénieur, directeur de l'Usine Française de la Société Solvay, à Douai.

Chevaliers : MM. Leduc-Houzé, Adolphe, de Blendecque; Vandenbosch Jean, à Wambrechies; Preuvost Alphonse, à Douai; Delecroix Jean, à Hem; Demol, capitaine des sapeurs pompiers de Dunkerque; Pilard, capitaine des pompiers de Calais; Carrez, capitaine des sapeurs pompiers de Cambrai; Mgr Charost, ancien évêque de Lille.

La boîte aux lettres de nos lecteurs

PROPRIO MERCANTI

On nous écrit :

« Nous venons vous faire connaître un fait qui n'est pas ordinaire, une maison de la rue Stéphenson (Fives-Lille), qui était louée avant-guerre 33 fr. par mois, étant devenue libre, le propriétaire n'a pas eu honte d'en porter le loyer à 125 fr. par mois. La maison est petite, 2 places en bas, 2 places au 1er, 1 grenier, pas de jardin. Doit-on laisser faire des choses aussi abominables.

Des gens sans logement la prendront peut-être, crainte de se trouver sur la rue. Cela fait frémir.

Ne pourrait-on pas intervenir contre ce profiteur qui abuse des ouvriers, car la rue Stéphenson est habitée en majorité par la classe prolétarienne. »

Un groupe de locataires.

La noyée du "Petit Paradis"

Le CHEF de la SURETE REPREND l'ENQUETE

Nous avons dit que M. Glorian, juge d'instruction, chargé de l'affaire de la noyée du Petit Paradis, avait fait tenir à M. Perny, chef de la sûreté lilloise, une commission rogatoire, à l'effet d'enquêter à ce sujet.

En vertu de cette commission, M. Perny s'est donc mis au travail et a repris à leur point de départ, toutes les investigations menées jusqu'à ce jour.

L'avis de ce magistrat, est que si l'on retrouvait le réticule de Mme Lévillon, rejeté dans l'eau par inadvertance, par le marinier qui la repêcha, l'enquête aurait fait un grand pas.